

Régions - Neuchâtel et Littoral

**24.01.2015, 00:01 - Neuchâtel et Littoral**

Actualisé le 24.01.15, 00:49

## Absent du cadastre des sites pollués



Pour s'assurer qu'aucun reste d'hydrocarbures générés par les activités de l'ancienne usine à gaz de Neuchâtel ne subsiste, toute la terre qui se trouvait sous la halle des automaticiens du CPLN est évacuée et stockée dans une décharge. LUCAS VUITEL

### La halle des automaticiens du CPLN reposait sur les restes souillés de l'ancienne usine à gaz. Personne n'en avait tenu compte à l'heure de dessiner les plans du futur bâtiment.

Faut-il parler de scandale, comme le suggèrent, sous couvert d'anonymat, certains de nos interlocuteurs ou de coupable négligence, comme le disent d'autres à demi-mot? La récente découverte d'hydrocarbures sur le site en chantier du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), à Neuchâtel, rouvre le débat sur la qualité des préparatifs sur un site potentiellement pollués du canton de Neuchâtel.

Sollicité par "L'Express", qui cherchait des informations à propos du sol qui avait accueilli l'ancienne usine à gaz de Neuchâtel durant plus de cent ans (de 1859 à 1967), l'Etat de Neuchâtel diffusait le jour même un communiqué précisant que "des échantillons prélevés ont confirmé une contamination du sol nécessitant une évacuation des terres touchées vers une décharge bioactive" (notre édition du 15 janvier). On y apprenait que des travaux d'excavation et d'évacuation des terres contaminées étaient imminents, et que "les éventuelles conséquences financières doivent encore être précisées durant les prochains mois". En clair, l'Etat, propriétaire des terrains suite à un échange avec la Ville de Neuchâtel, n'avait pas prévu cette dépense dans le cadre du crédit d'engagement de 34,1 millions de francs voté par le Grand Conseil. Ce n'est qu'en septembre 2014 que la sonnette d'alarme a été tirée, au moment d'établir le permis de construire.

On sait aujourd'hui que cette opération de dépollution, entreprise depuis lundi et qui doit durer deux ou trois semaines, se chiffrera probablement en centaines de milliers de francs. "Les différents partenaires étaient tous au courant de la nature des installations qui avaient existé là. Ça a pu à plein nez qu'on trouverait un cadavre dans le placard", assure pourtant un connaisseur du dossier.

### Gazomètres oubliés

Pourquoi ce manque de prévision? Peut-être le maître de l'ouvrage tablait-il sur une dépollution consciencieuse du terrain à l'époque des premières constructions (vers 1970) du CPLN? Force est de constater aujourd'hui qu'il n'en a rien été pour la halle qui abritait les ateliers de formation des automaticiens. A l'époque, un épais radier avait été coulé sur la terre polluée afin d'ériger cette halle. "Une façon de cacher la m... au chat", hasarde une source.

Peut-être l'Etat ignorait-il qu'il est courant de trouver un sol pollué sous une usine à gaz. Dans quel cas, ce ne serait pas complètement sa faute. Car, cet emplacement ne figure tout bonnement pas sur le cadastre des sites pollués. Ce qui est simplement hallucinant aux yeux de spécialistes consultés. Dans les environs de la Maladière, le cadastre ne recense que l'ancien garage Borel et un atelier d'horlogerie. Mais absolument rien à propos de l'usine à gaz et ses deux énormes gazomètres aussi gros que des immeubles. L'un de ces gazomètres se trouvait pratiquement à l'emplacement du bâtiment de "L'Express", bâti au milieu des années 1980. Ici, deux sous-sols de garages avaient été creusés. Des spécialistes imaginent que la terre souillée avait été évacuée dans une décharge contrôlée. Mais aujourd'hui personne ne semble en mesure de l'affirmer. Il faut juste espérer que cette terre n'ait pas été utilisée comme remblai.

### Gratter jusqu'à la roche

Le remblai, c'est précisément ce que retirent actuellement les ouvriers chargés de la dépollution du chantier du CPLN. Ce sol est composé de restes de l'époque glaciaire, de sable amené par le lac (avant les deux principales corrections des eaux du Jura) et de remblais issus de la découpe de la colline à l'époque de la construction de la gare de Neuchâtel. Actuellement, une pelle mécanique gratte cette terre jusqu'au niveau du fond rocheux. "Ça ne sent pas bon quand la terre est retournée", commentait récemment une personne en évoquant le "jus" libéré après 100 ans d'activité industrielle. "Par chance, la roche calcaire qui descend jusqu'au lac n'a pas laissé la pollution migrer vers les rives", poursuivait cette personne, en rappelant que la nappe phréatique se trouve juste au-dessous.

Avec la pluie et la neige de ces derniers jours, des poches d'eau se sont également accumulées ces derniers jours sur le chantier. Hier, ces eaux de ruissellement qui formaient des flaques ont été pompées afin d'éviter tous risques. "Cela vaut la peine d'être exemplaires sur un chantier comme celui-là", explique un chimiste.

## SONDAGES A REALISER

"Au début de la construction du cadastre cantonal des sites pollués, entre 2001 et 2006, personne ne s'est souvenu de ce site. Il a été raté! Et on ne s'est pas douté qu'on pourrait être confronté à une mauvaise surprise", indique Yves Lehmann. Le chef du Service cantonal de l'énergie ne sait pas qui paiera la facture finale de cette intervention (la Ville de Neuchâtel pourrait être sollicitée). Mais le plus important à ses yeux est que le canton ait "pris la décision de nettoyer le site comme s'il était obligé, ce qui n'est pas prouvé".

C'est par le délégué communal à l'environnement, la mobilité et au développement durable que la menace a été détectée. En septembre dernier, Pierre-Olivier Aragno a demandé que la délivrance du permis de construire pour le CPLN soit conditionnée par des analyses du sol: "Je pensais bien qu'on risquait de trouver quelque chose." On sait aujourd'hui ses craintes fondées. Pierre-Olivier Aragno explique que tout n'est pas documenté et que, en l'espèce, "on avait considéré que tout avait été assaini après la construction des deux barres et du bâtiment accueillant le restaurant Le Romarin. Contrairement à la halle, ces édifices ont des sous-sols et ont été dépollués à l'époque, comme le bâtiment de L'Express", indique-t-il sans toutefois se montrer catégorique. C'est pourquoi "de nouveaux sondages seront entrepris dans le quartier de la Maladière pour en avoir le coeur net." Ainsi le cadastre sera plus sûr.

*Par SANTI TEROL*